

Seconde réunion de NAO – 14 février 2018 **Pas besoin de sondage : « ça ne suffit pas ! »**

Il nous faut patienter jusqu'au 22 février 2018, troisième et dernière réunion de NAO, pour savoir, si au bout du compte, certaines de nos revendications ont été entendues. La météo n'est pas à l'optimisme. Point sur notre réunion d'hier.

Notre première réunion de NAO avait lieu le 12/12/2017 (voir notre info sur le site : ouverture de la NAO) : Nous avons posé, en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales, nos préalables et revendications, en particulier prime pour tous, à hauteur de 500€, et augmentation collective de 1,5%.

La seconde réunion s'est tenue le 14 février. Quelle déconvenue ! Ci-après les « contre-propositions » employeur :

Mesures collectives :

- Evolution du salaire plancher compte tenu de l'augmentation du SMIC : 115,1% du SMIC, soit 1.725€ (contre 1.705€ en 2017),
- Maintien de l'enveloppe de 0,1% de la masse salariale pour la correction des écarts salariaux entre les femmes et les hommes,
- Evolution du titre restaurant qui est porté à 8,50€ (contre 8,40€), sachant que la participation de l'employeur reste à 60% de la valeur faciale.

Convention Mutualité - UGEM:

- Augmentation collective de 0,2% (qui s'ajouterait au 0,2% de la branche, en application unilatérale, déjà porté au salaire de janvier),
- 0,3% pour les évolutions de fonctions et promos,
- 0,6% au titre des augmentations individuelles au choix.

L'employeur a précisé qu'il poursuivait mais ne faisait pas entrer dans la négociation la part variable de la filière commerciale de la Mutuelle MGEN.

Fehap :

L'employeur appliquera le deuxième temps d'évolution au 1er juillet 2018 (décision de mars 2017). Il indique qu'il ne peut aller au-delà.

- 0,2% pour les promos

Syntec (Mgen tech) :

- 0,4% pour augmentation collective,
- 0,3% pour les évolutions de fonctions et promos,
- 0,6 % pour les augmentations individuelles,
- + enveloppe pour primes variables. Nous avons demandé s'il pratiquait à l'identique de la part variable aux « commerciaux » sur la Mutuelle MGEN en faisant sortir la prime variable de Mgen techno de la NAO, ce qui permettrait de donner un peu plus de marge sur d'autres priorités. L'intervention intempestive de l'un des négociateurs (UNSA Mgen Tech) a permis à l'employeur d'éviter la réponse à notre interpellation.

Médecins et dentistes :

- Evolution de l'indemnité forfaitaire de coordination professionnelle de 780€ à 785€

Hors incidences financières :

- Dans le cadre d'un accord égal pro / QVT : indemnisation des femmes enceintes médecins et dentistes des centres de santé à hauteur de ce qui est pratiqué pour les administratifs des centres de santé (harmonisation),
- Engagement de discussion suite à la fin de l'accord contrat de génération pour un dispositif de transition emploi / retraite,
- Prise de date pour discussion sur la complémentaire santé - contrat groupe (le dispositif évolue),
- Engagement de négociation sur intéressement : actualisation et ajustement
- Enquête - dans les prochains jours - sur le fonctionnement actuel des instances représentatives du personnel ((IRP) : on nous indique qu'un rappel à l'ordre sera fait dans certains centres sur l'obligation de réunir les DP au moins une fois par mois, sur les formes légales à respecter ... La CFDT a adhéré à la nécessité d'un rappel à la règle s'agissant du non-respect des IRP en local.

→ **Sur les journées de pont, ce serait 11 mai et 24 décembre.**

Pour la CFDT, « ça ne suffit pas ! »

A ce stade, la réponse qui nous est donnée ne correspond ni à nos revendications, ni à nos attentes. Nous l'avons dit et nous avons fait émerger ce qui nous paraît être des incohérences, voire des incongruités.

Si nous avons pris acte et engrangé les propositions dites « mesures collectives » et engagements de négociations et/ou « hors incidences financières », nous avons rappelé l'absence de réponses et/ou pas à la hauteur de nos demandes.

Ainsi, de la **prime pour tous** pour laquelle, en premier temps, nous n'avons pas eu de réponse, pour déboucher, en second temps, sur un **refus** motivé par le coût trop important d'une telle mesure ...

Sur la convention Mutualité :

La CFDT a insisté sur la nécessité de faire évoluer la proposition en augmentation collective générale, et en promos au regard de l'évolution des métiers, en particulier sur la Mutuelle MGEN avec la dynamique que veut impulser l'employeur avec l'ancienne nouvelle organisation territoriale.

Pour Fehap :

Nous nous sommes ralliés à une proposition d'anticipation à janvier de l'évolution prévue en juillet. Nous avons insisté sur la dynamique impulsée par l'employeur ces dernières années relative aux rattrapages pour les métiers en tension en mode de corrections pluriannuelles : nous l'avons porté en particulier pour les IDE, mais nous avons aussi dénoncé l'absence de revalorisation ASL et personnel logistique. Nous avons souhaité que les secteurs administratif et logistique ne soient pas laissés pour compte. Nous avons pointé l'incohérence du discours employeur qui dit d'une part ne pas avoir à supporter les insuffisances des branches ... et parallèlement compense l'absence d'augmentation collective de branche sur Syntec en proposant une augmentation collective de 0,4% afin d'arriver à hauteur du 0,2% de la branche + 0,2% qu'il propose pour les salariés UGEM.

Les revendications suivantes ont fait l'objet d'un rappel de la part de la délégation CFDT :

- Prime décentralisée (6 jours non décomptés par semestre),
- Congés ancienneté à l'identique de l'UGEM,
- Dispositions de la prime de transport en l'absence de transports collectifs ...

Nous avons aussi indiqué que, si nous apprécions la démarche envisagée pour ouvrir les droits maternité des médecins et dentistes des centres de santé, notre revendication portait déjà l'an passé sur une uniformisation des droits à congés maternité – adoption sur l'UES (1,5 mois à plein traitement et 3 mois à demi-traitement).

Nous avons également rappelé les problématiques de paie qu'ont connu certains salariés d'ASS : bug informatique, IJ maternité, prime d'ancienneté, ... pour lesquels les collègues attendent réponses et résolutions rapides !

A noter également : En ce qui concerne le mouvement de grève EPHAD, l'employeur n'a pas pris de position (pas de position publique sur le sujet par FNMF et MGEN).

A suivre ...

Dernière réunion de NAO prévue le 22/2

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale du groupe Mgen, un seul clic :

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>